

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 décembre 2013


M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3837-2013, Phase 3.
Cause tarifaire 2013-2014 de Gaz Métro
**Demande de renseignement no. 3 à Gaz Métro par l'Association québécoise de
lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 3 à Gaz Métro par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* en phase 3 du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

p.j.
c.c. La demanderesse et les intervenants.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3837-2012 – PHASE 3

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 3
À GAZ MÉTRO

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

TABLE DES MATIÈRES

H	LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, HORIZON 2014-2016 - B-0155 ET B-0156, GAZ MÉTRO-12, DOCS. 1 ET 2	2
I	LE PROGRAMME PILOTE DU COMPTE D'AIDE AU SOUTIEN SOCIAL (CASS) - B-0158, GAZ METRO-12, DOC. 4	15
J	LES INDICES DE QUALITE DE SERVICE ET LES CONDITIONS D'ACCES AUX TROP-PERÇUS EN DISTRIBUTION (SUIVI DE LA DECISION D-2013-106) - B-0159, GAZ METRO-13, DOC. 1	16
K	LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS POUR LA GESTION DES ACTIFS- B-0100, GAZ METRO-8, DOC. 1	17
L	L'EXERCICE DE VALIDATION DU REVENU REQUIS COMPLEMENTAIRE A L'EXAMEN DES CHARGES D'EXPLOITATION AFIN D'APPUYER SES DEMANDES TARIFAIRES (SUIVI DE LA DECISION D-2013-106)- B-0151, GAZ METRO-11, DOC. 27	19
M	LA REVISION DES PRC ET PRRC ET LE RAPPORT D'ANALYSE DES SURCOUTS DES EQUIPEMENTS AU GAZ NATUREL- B-0097, GAZ METRO-7, DOC. 4	20

**H LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, HORIZON 2014-2016 - B-0155
ET B-0156, GAZ MÉTRO-12, DOCS. 1 ET 2**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-1

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1.

Demande(s) :

- a) Quel a été le rôle du gouvernement du Québec, du ministère des Ressources Naturelles (MRN) et du Bureau d'efficacité et d'innovation énergétiques (BEIE) dans la préparation et l'approbation du présent PGEE, Horizon 2014-2016 de Gaz Métro ?
- b) Afin de préciser davantage votre réponse ci-dessus, veuillez indiquer si vous avez transmis un projet de ce PGEE, Horizon 2014-2016 (ou une liste des programmes qu'il contient) avant sa présentation à la Régie ? Si oui, quelles ont été les démarches, rencontres et communications entre Gaz Métro et le gouvernement et/ou le MRN et/ou le BEIE à ce sujet ?
- c) Afin de préciser davantage votre réponse ci-dessus, veuillez indiquer si le gouvernement et/ou le MRN et/ou le BEIE vous ont demandé d'ajouter, de soustraire ou de modifier des programmes ou vous ont exprimé des exigences quant à leurs modalités ou déploiements ? Veuillez préciser quels programmes et quelles ont été les démarches effectuées ?
- d) Veuillez mettre à jour l'information en indiquant ou en sont les démarches entre Gaz Métro et le gouvernement et/ou le MRN et/ou le BEIE concernant le futur plan d'ensemble en efficacité et innovation énergétiques. Veuillez indiquer i) quels sont les documents déjà échangés et quelles ont été les réunions tenues, en spécifiant les dates de ces documents et réunions, et ii) quels sont les documents qui restent à échanger et quelles sont les réunions et échéances prévues, en spécifiant les dates de ces documents, réunions et échéances.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-2

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, Page 19, Tableau 5 sur les coûts évités.

Demande(s) :

- a) Comment faut-il interpréter les coûts évités correspondant aux années 2014-2016 ? Est-ce une moyenne pour les trois années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ou s'agit-il plutôt des coûts évités de l'année 1 du PGEÉ soit 2013-2014 ou encore une autre interprétation ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-3

Références :

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, Page 19, Tableau 5 sur les coûts évités
- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Notes sténographiques du 6 novembre 2013, volume 3, page 22.

Demande :

- a) Les coûts évités montrés au tableau 5 tiennent-ils compte de l'état du réseau de Distribution dont la desserte de certaines régions dépasse un taux de saturation de 100% ? Le cas échéant, veuillez expliquer de quelle manière il en est tenu compte.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-4

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, Page 23, section 4.3.3, lignes 1 à 3 :

4.3.3 Paramètres des programmes tangibles et intangibles — PGEÉ 2014-2016

Cette section présente les fiches des programmes 1 tangibles et intangibles proposés dans le PGEÉ Horizon 2014-2016 et comprend toutes les informations pertinentes en regard des paramètres, des données, des coûts et des tests de rentabilité des programmes.

Demande(s):

- a) Pour certains des programmes de Gaz Métro les coûts évités qui s'appliquent sont ceux du chauffage, pour d'autres programmes ce sont ceux de la base. Il semble que pour certains programmes se soit plutôt une fonction des coûts évités qui s'applique, par exemple $x\%$ de coûts évités de chauffage et $(1 - x\%)$ de coûts évités de base. Pour une plus grande clarté, veuillez fournir un tableau qui montre explicitement le coût évité utilisé pour chacun des programmes. Veuillez de plus expliquer votre choix pour chaque programme.
- b) Est-ce que les taxes à la consommation jouent un rôle dans le calcul du TCTR ? Veuillez expliquer votre réponse.
- c) Est que les taxes à la consommation jouent un rôle dans le calcul du test du participant pour les programmes du secteur résidentiel ? Veuillez expliquer votre réponse.
- d) Est que les taxes à la consommation jouent un rôle dans le calcul du test du participant pour les programmes du Marché CII ? Veuillez expliquer votre réponse.
- e) Est que les taxes à la consommation jouent un rôle dans le calcul du test du participant pour les programmes de la clientèle VGE ? Veuillez expliquer votre réponse.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-5

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 24, Programme PE103- Thermostat électronique programmable.

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer pour quelles raisons les coûts totaux des coûts de programme de 32 358\$ de la colonne CT 2012-2013 deviennent 33 543\$ à la ligne coûts du programme dans les lignes utilisées pour calculer le total des coûts. Veuillez déposer une pièce rectifiée le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-6

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, pages 29-30, Programme PE103- Thermostat électronique programmable.

Préambule : À la référence, il est indiqué :

« En effet, le PTÉ évalué dans l'étude pour l'installation de thermostats programmables se base sur des économies unitaires moyennes de 147 m³ alors que les résultats de la dernière évaluation du programme PE-103 de Gaz Métro démontrent des économies unitaires moyennes de 51 m³. Sur la base de cet ajustement, le PTÉ pour l'installation de thermostats programmables dans les bâtiments à vocation résidentielle passerait donc de 13,116 M m³ à 4,550 M m³ (basé sur le ratio 51 m³ / 147 m³. »

Or, les tableaux 7 et surtout 8, avant et après cet extrait, basent leurs prévisions sur des baisses de température de 5°C au thermostat programmable.

Demande(s) :

- a) Comment expliquez-vous que l'économie unitaire moyen soit moindre (51 m³ par rapport à 147 m³ avant) alors que la température est abaissée davantage (5°C)?, Ne devrait-il pas y avoir plus d'économies en m³, plus on réduit la température ?
- b) Avez-vous déjà sondé vos clients pour connaître le réalisme d'une réduction de 5°C ? Si oui, veuillez fournir les résultats.
- c) Veuillez déposer un tableau 8 b) avec une réduction de 2 ou 3 degrés Celsius plutôt que de 5°C.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-7

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 33, Programme PE106- Sensibilisation résidentielle.

Demande(s) :

- a) Le test du TCTR donne des résultats identiques au test de neutralité tarifaire (TNT) aux colonnes CT 2012-2013 et CT 2013-2014 mais des résultats différents en 2014-2015 et 2015-2016. Veuillez expliquer cet écart : le TCTR devient plus négatif mais le TNT évolue en sens contraire. Veuillez déposer une pièce rectifiée le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-8

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 34, Programme PE106- Sensibilisation résidentielle :

Six moyens de communication principaux seront utilisés pour atteindre nos objectifs de sensibilisation :

1. Les encarts de facturation;
2. Les envois postaux ciblés (magazines et bulletins);
3. Les partenariats avec les associations professionnelles;
4. Le site Internet et l'Extranet;
5. Les outils de ventes; et
6. Les événements.

Demande(s) :

- a) Les organismes à but non-lucratifs habilités à faire de la sensibilisation ou de l'approche personnalisée en efficacité énergétique font-ils partie de vos partenaires. Si oui, veuillez préciser. Si non, pourquoi, compte-tenu de leur expertise et de leurs tarifs avantageux?
- b) Aucun média télé ou radio n'est mis à profit. Avez-vous essayé de commanditer une émission de télévision afin que celle-ci traite d'économies d'énergie dans le cadre d'une ou plusieurs émissions (par exemple dans les émissions de rénovation/décoration) ? Si oui, veuillez préciser. Si non, pourquoi ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-9

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, pages 37 et 39, Programmes PE113 et PE123.

Demande(s) :

- a) Les sections du tableau « Coût du programme » des programmes PE113 et PE123 présentent les mêmes montants pour deux technologies différentes. Est-ce correct ou s'il y a erreur ? Veuillez déposer une pièce rectifiée le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-10

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 37, Programme PE113- Chauffe-eau sans réservoir Energy Star.

Demande(s) :

- a) Il semble y avoir une anomalie dans le TCTR ratio de la colonne CT 2015-2016. Comment ce ratio peut-il être supérieur à 1,0 lorsque que le TCTR est négatif ? Veuillez déposer une pièce rectifiée le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-11

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 38, Programme PE113- Chauffe-eau sans réservoir Energy Star, lignes 10 à 12 :

Aucune évaluation du programme n'est prévue au cours de l'année 2013-2014. L'évaluation du programme est prévue en 2014-2015, ce qui explique la rentabilité négative pour cette année, conséquence des coûts associés au processus d'évaluation.

Demande(s) :

- a) Avez-vous déjà considéré la possibilité d'amortir le coût d'une évaluation sur un certain nombre d'années ? Veuillez indiquer quelle est réflexion à ce sujet.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-12

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 40, Programme PE123 Combo à condensation (projet pilote).

Préambule : Au sujet du programme PE123 Combo à condensation (projet pilote), vous dites :

« Dans le contexte actuel, le projet pilote pourrait présenter une rentabilité positive avec un niveau de participation supérieur à 291 participants. Gaz Métro continuera ses efforts pour augmenter le nombre de participants pour les prochaines années tarifaires. »

Demande(s) :

- a) Si la rentabilité peut être atteinte avec 291 participants, pourquoi votre objectif est-il de 100 participants pour les années à venir ?
- b) Puisque la quantité d'énergie économisée est intéressante (392 m³ par unité), il est effectivement souhaitable que Gaz Métro continue ses efforts pour augmenter le nombre de participants. Quels sont les efforts prévus pour augmenter le nombre de participants ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-13

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, pages 41-42, PE124 Fenêtre Energy Star.

Demande(s) :

- a) Vous dites que le programme en est à sa première année, mais vous donnez l'historique 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012. Expliquez.
- b) Ce marché résidentiel inclut-il les immeubles multilocatifs ? Veuillez expliquer.
- c) Veuillez confirmer que le nombre de participants ne tient pas compte du nombre de fenêtres remplacées, mais bien du nombre de participants.
- d) En général, les participants en profitent-ils pour remplacer toutes les fenêtres d'un seul coup ou si le nombre de fenêtres varie d'un participant à l'autre ? Veuillez détailler.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-14

Références :

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 52, Programme PE200- Chauffe-eau à efficacité intermédiaire.
- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0156, Gaz Métro 12, Document 2, page 5, Tableau E.

Demande(s) :

- a) Au tableau E de la pièce B-0156, nous remarquons qu'il n'y a que 8 programmes du Marché CII sur 17 dont le TCTR est positif. Veuillez indiquer alors pourquoi vous envisagez d'abandonner l'un d'entre eux, le programme PE200.
- b) Quels résultats aurait-il fallu pour que vous proposiez de maintenir ce programme ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-15

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 58, PE204 Sensibilisation des clients du marché affaires.

Demande(s) :

- a) Au-delà des activités normales de sensibilisation au marché affaires, faites-vous de la représentation personne à personne, par des rencontres, des réunions, du démarchage auprès des entreprises ? Veuillez détailler.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-16

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 71, PE220-innovation.

Demande(s) :

- a) Quelle est la réaction des participants au fait que les projets présentent un test du participant négatif?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-17

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 72, Tableau 12, Projets en cours au programme PE 220-innovation.

Demande(s) :

- a) Veuillez définir la différence que vous faites entre un projet expérimental et un projet de démonstration.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-18

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, pages 84-85 PE 234 Préchauffage solaire (Projet pilote)

Aide financière : « 3 \$ par mètre cube économisé. L'aide financière maximale accordée est de 300 000 \$ »

« À la suite de la décision de la Régie et la suspension du programme Préchauffage solaire, Gaz Métro a demandé au consultant d'accélérer la livraison de l'évaluation du programme afin de la déposer dans le cadre du dossier tarifaire 2014. »

Demande(s) :

- a) Si l'aide financière était inférieure à 3\$ le m³ économisé, serait-il rentable ? À quel montant d'aide serait-il rentable ?
- b) Le rapport SOM (B-0242 du présent dossier) soumet des recommandations afin d'améliorer le programme. Puisque ce projet-pilote offre des économies importantes de gaz (16 552 m³/un/an) et qu'il a une durée de vie intéressante (30 ans), y a-t-il une possibilité que le programme reprenne vie ? Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-19

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 86, PE235-Nouvelle construction.

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer l'absence de TCTR ratio pour l'année 2013-2014 ? Veuillez déposer une pièce amendée le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-20

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 88, PE236- Supplément ménages à faible revenu - CII (anciennement Bonification CII).

Demande(s) :

- a) Dans la colonne CT 2012-2013, pour quelles raisons l'aide financière (371\$) dépasse-t-elle le surcoût (311\$) ? Ce n'est pas le cas pour les années subséquentes.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-21

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 88, PE236- Supplément ménages à faible revenu - CII (anciennement Bonification CII).

Demande(s) :

- a) Comment expliquez-vous que le test du participant soit négatif alors qu'ils ne déboursent rien ? Veuillez déposer une pièce rectifiée le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-22

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 86, PE235 Nouvelle construction.

Demande(s) :

- a) Le tableau présente une durée de vie de 30 ans alors que le rapport de Econoler (B-0241 du présent dossier) recommande en page ix d'ajuster la durée de vie utile des projets à 20 ans. Si vous ajustez cette durée de vie à 20 ans, est-ce que les données du tableau changent ? Si oui, veuillez svp présenter un nouveau tableau.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-23

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 95, PE 218 Encouragement à l'implantation (Industriel).

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer la phrase et précisez où est la baisse de quelles économies (de gaz ou d'argent) dans : « L'écart entre les TCTR des Causes tarifaires 2013 et 2014 s'explique par la baisse des économies en plus de celle liée aux coûts évités. »
- b) Vous dites : « Le niveau d'avancement des projets sera présenté à la Régie à l'automne 2013 dans le cadre du processus administratif. » Avez-vous présenté le niveau d'avancement cet automne (2013) ? Si oui, à quelle pièce ? Si non, veuillez le déposer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-24

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 97, PE219 Encouragement à l'implantation (Institutionnels).

Demande(s) :

- a) Vous dites : « Le niveau d'avancement des projets sera présenté à la Régie à l'automne 2013 dans le cadre du processus administratif. » Avez-vous présenté le niveau d'avancement cet automne (2013) ? Si oui, à quelle pièce ? Si non, veuillez le déposer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-25

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0155, Gaz Métro-12, Document 1, page 103, Annexe 1, Tableau 1.

Demande(s) :

- a) Le dossier #4 n'avait pas de montant initialement prévu, mais a reçu un paiement de 74 847\$. Veuillez expliquer pourquoi il n'y avait pas de montant initial au dossier #4. Si cela était une erreur, veuillez préciser le montant initial prévu et changer le total de la colonne « Subvention prévue \$ ». Si ce n'était pas une erreur, expliquez ce qu'est ce dossier et pourquoi il a reçu ce montant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-26

Références :

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0156, Gaz Métro-12, Doc. 2.
- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0185, Gaz Métro-13, Document 2, page 15, tableau X.

Demande(s) :

- a) Veuillez reproduire pour les programmes du présent PGEÉ l'équivalent du tableau X, tableau de bord.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-27

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0156, Gaz Métro-12, Document 2, page 4, tableau D.

Demande(s) :

- a) Pourquoi y-a-t-il une rubrique études et recherche dans la cause tarifaire 2012-2013 et rien par la suite ? Veuillez déposer une pièce rectifiée le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-28

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0156, Gaz Métro-12, Document 2, page 3, tableau C et page 4, tableau D.

Demande(s) :

- a) Comment concilier les totaux du tableau C pour le marché résidentiel, le marché CII et les VGE avec les totaux du tableau D pour la cause tarifaire 2012-2013 : écarts respectifs (tableau D moins tableau C) de 53 532\$, -16 185\$ et de 16 000\$?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-29

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0156, Gaz Métro-12, Document 2, page 5, tableau E.

Demande(s) :

- a) Dans le tableau E, vous donnez pour chacun des marchés la somme du TCTR ratio. Quel est le sens à donner à cette somme?
- b) Pourriez-vous calculer un TCTR ratio qui représente chacun des trois marchés? Si oui, veuillez le fournir.
- c) De la même façon veuillez fournir le TCTR ratio qui représente l'ensemble du PGEE.

I LE PROGRAMME PILOTE DU COMPTE D'AIDE AU SOUTIEN SOCIAL (CASS) - B-0158, GAZ METRO-12, DOC. 4

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-30

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0158, Gaz Métro-12, Document 4, page 11. lignes 16 et 17 :

Si le client affiche plus de deux retards de paiement, les mesures d'allègement prévues aux sections 4.3.2 A et B seront annulées.

Demande(s) :

- a) Est-ce que ces deux retards de paiement doivent être consécutifs?
- b) Quelle période de facturation ces deux paiements couvrent-ils : deux ou quatre mois?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-31

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0158, Gaz Métro-12, Document 4, page 12 lignes 13 à 15 :

En prenant comme hypothèse que 24 % de cette clientèle est composée de MFR, la valeur estimée de pertes radiées annuellement associée à cette clientèle serait de 120 744 \$.

Demande(s) :

- a) Après l'application du CASS, quelle part du total de 120 744 \$ de pertes radiées demeurera (10%, 20%, 50% ou une autre part) ?

**J LES INDICES DE QUALITE DE SERVICE ET LES CONDITIONS D'ACCES AUX
TROP-PERÇUS EN DISTRIBUTION (SUIVI DE LA DECISION D-2013-106) - B-0159,
GAZ METRO-13, DOC. 1**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-32

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0159, Gaz Métro-13, Document 1, page 3.

Demande(s) :

- a) Veuillez élaborer sur le lien que vous établissez entre la proportion de répondants qui vous accordent un note de 8 et plus de satisfaction et le degré de satisfaction global que votre sondage de satisfaction vous accorde?

**K LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS POUR LA
GESTION DES ACTIFS- B-0100, GAZ METRO-8, DOC. 1**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-33

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0100, Gaz Métro-8, Document 1, page 5, lignes 4 et 5 :

4) Le projet « cross bore » vise à mitiger le risque lié à la présence de conduites de gaz dans les conduites d'égout et comprend trois niveaux d'action.

Demande(s) :

- a) Quels sont les organismes autres que les municipalités qui sont concernés par le projet « cross bore »?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-34

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0100, Gaz Métro-8, Document 1, page 5, lignes 5 et 26-27 :

*5) Vannes à fermeture à distance :
Les investissements requis pour les cinq prochaines années sont évalués à environ 0,5 M\$ par an.*

Demande(s) :

- a) Les investissements prévus de 0,5M\$ correspondent à quel nombre de système à fermeture à distance des vannes?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-35

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0100, Gaz Métro-8, Document 1, page 10, lignes 1-3 :

1.3.3 Description des projets et commentaires explicatifs

1) Amélioration de la capacité hydraulique du réseau : Ce sont principalement des projets requis pour maintenir la pression minimale dans le réseau afin d'assurer la desserte de la clientèle existante de Gaz Métro.

Demande(s) :

- a) Veuillez décrire la nature d'un tel projet. S'agit-il d'ajout de compression?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-36

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0100, Gaz Métro-8, Document 1, page 12, lignes 7 à 9

3) Postes de mesurage : Principalement des investissements pour éviter le gaz perdu pour les compteurs surdimensionnés ou la réfection du revêtement de certains postes et la mise à niveau des équipements de régulation.

Demande(s) :

- a) Quant au gaz perdu, est-ce que Gaz Métro sera en mesure de quantifier la diminution de gaz perdu qui résultera des investissements pour éviter le gaz perdu? Veuillez élaborer.

**L L'EXERCICE DE VALIDATION DU REVENU REQUIS COMPLEMENTAIRE A
L'EXAMEN DES CHARGES D'EXPLOITATION AFIN D'APPUYER SES DEMANDES
TARIFAIRES (SUIVI DE LA DECISION D-2013-106)- B-0151, GAZ METRO-11,
DOC. 27**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-37

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0151, Gaz Métro-11, Document 27, page 7, annexe 1.

Demande(s)

a) Est-ce que le fonds de pension est inclus dans la ligne «proportion des salaires et avantages sociaux»? Veuillez expliquer.

**M LA REVISION DES PRC ET PRRC ET LE RAPPORT D'ANALYSE DES SURCOUTS
DES EQUIPEMENTS AU GAZ NATUREL- B-0097, GAZ METRO-7, DOC. 4**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-38

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0097, Gaz Métro-7, Document 4, page 8, ligne 1, *les perceptions des clients et des promoteurs.*

Demande(s) :

- a) Avez-vous considéré calculer un test du participant pour les programmes PRC et PRRC ? Un tel test considérerait l'écart de coût entre le coût d'acquisition par le client du gaz naturel et la source alternative d'énergie considérée. Veuillez déposer le résultat d'un tel test sur ces deux programmes.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-39

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0097, Gaz Métro-7, Document 4, pages 10 et 11, *Approche cas par cas et approche de masse.*

Demande(s) :

- a) Veuillez fournir le coût du traitement par Gaz Métro par m³ dans le cas de l'approche cas par cas et dans le cas de l'approche de masse.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-40

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 3, Pièce B-0097, Gaz Métro-7, Document 4, page 16, ligne 14 : *des entrepôts, édifices à bureaux et condos industriels.*

Demande(s) :

- a) Veuillez indiquer l'ampleur du phénomène des condos industriels selon votre connaissance. Veuillez fournir des exemples.
-